

Pastorale des jeunes

Séminaire Jules Mascarón, 3 rue Lamoignon. 47240 Bon Encontre
Tel : 06.51.31.79.54 Courriel : pastorale.jeunes@diocese47.fr
Agrément de tourisme : IM 047 110009 (Service Diocésain Des Pèlerinages)



Bulletin individuel d'inscription

J.J.R (Jubilé des Jeunes à Rome)

Du dimanche 27 juillet au samedi 8 août 2025. 13 jours/11 nuits

Prix par personne : 1000 € (par pèlerin) Date limite d'inscription : 15 avril 2025 (pourrais changer) dans la limite des places disponibles

Mineur

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ E-Mail : _____ @

Sexe : Féminin Masculin Date de naissance : / / 20 Age :

Personnes à contacter en cas d'urgence

1- Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Tel portable : _____ E-Mail : _____ @

2- Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Tel portable : _____ E-Mail : _____ @

Conformément à l'article R.211-4 du code du Tourisme et préalablement à la conclusion de tout contrat, veuillez trouver ci-joint les informations légales concernant l'organisation du pèlerinage « Jubilé des Jeunes à Rome et Assise (JJR) organisé par le diocèse d'Agen.

Merci de consulter aussi les conditions générales sur le site Venio, sur le site diocese47.fr/jeunes ou sur simple demande par courriel.

FORMALITÉS

(Pièces à fournir : scanner et envoyer à pastorale.jeunes@diocese47.fr avec ce bulletin d'inscription rempli et signé)

1. Le scan de la carte d'identité (RV) ou un passeport en cours de validité au 10 août 2025
2. La photo d'identité du pèlerin
3. La carte européenne d'Assurance Maladie valide (A demander par votre compte AMELI)
4. La fiche sanitaire JJR mineur 2025 complétée *
5. La Charte du pèlerin *
6. L'autorisation d'utilisation des images, photos, vidéos et interviews... *
7. L'autorisation parentale *

*A télécharger sur le site du diocèse (diocese47.fr/jeunes) ou à demander à la pastorale des jeunes

Pendant le pèlerinage, se munir de sa pièce d'identité et de sa carte européenne d'assurance maladie



TRANSPORT ALLER ET RETOUR

Le transport se fera en car touristique depuis Agen aller-retour du 27/07 au 8/08/2025. Pour tous les déplacements en Italie, métro et bus urbains,

HEBERGEMENT (En pension complète)

- 1- Hébergement du 28 juillet au 4 août 2025 à Rome dans une école ou en gymnase attribué au groupe d'Agen.
 - 2- Hébergement du 04 au 7 août en l'hôtel (si vous voulez une chambre individuelle merci de prévoir 90 euros comme supplément en fonction de la disponibilité)
- La répartition des participants dans les lieux d'hébergements est réalisée par l'équipe d'organisation.

RESTAURATION

La prestation restauration est fournie comme pension complète sur toute la durée du pèlerinage : du repas du 28/07 au soir au repas du 8/08/2023 soir. Tous les déjeuners et les dîners se prendront en fonction du programme du pèlerinage : dans les cantines ou sous forme de pique-nique. Les petits déjeuners se prendront sur les lieux de l'hébergement.

Le tarif ne comprend pas : -le pique-nique du soir 27/07 ni l'achat du repas en station-service du 28/07/2025 au soir, - le petit déjeuner et le déjeuner du 28/07 - les trois repas et le petit déjeuner du trajet retour du 09/08/2025 à acheter sur des aires d'autoroute (Sandwichs ou autre...)

PRIX ET ANNULATION

Le prix comprend en plus de l'hébergement, de la restauration mentionnée au verso :

- l'inscription à Venio, dicastère pour le jubilé des jeunes à Rome, les journées à Assise, le magnificat, le pack pèlerin à Rome, les visites, les excursions, les conférences, les droits d'entrée dans les sites mentionnés dans le programme.
- assurances RC et rapatriement par la Mutuelle St Christophe.

Le prix est susceptible d'évoluer entre le moment de votre inscription et le début du pèlerinage du fait des taxes et du carburant.

Le prix ne comprend pas :

- boissons hors eau du robinet - dépenses à caractère personnel.
- quêtes
- les moyens de protection contre le covid, si obligatoires à la date.

Les prestations sont susceptibles de modification.

Le diocèse d'Agen se réserve le droit à tout moment, de modifier le programme, l'itinéraire ou l'hébergement prévus en fonction du contexte local (contexte sanitaire, intempéries, manifestations, problèmes techniques ...), ainsi que la forme physique des participants. Le participant ne pourra les refuser sans motif valable. Dans la mesure du possible, le diocèse d'Agen s'engage à proposer un substitut de valeur équivalente.

ASSURANCE ANNULATION

Aucune assurance annulation n'est intégrée dans le tarif de ce pèlerinage ; il est à la liberté du participant de souscrire à ce type d'assurance auprès de l'assureur de son choix.

ANNULATION PAR LE PELERIN

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le présent bulletin d'inscription n'est pas soumis au droit de rétractation.

Frais d'annulation :

Le voyageur a la possibilité d'annuler le présent contrat moyennant le paiement des frais suivants (par personne et par dossier, sur le prix total du pèlerinage) :

En cas d'annulation :

- plus de 30 jours avant le départ : 30 % du prix total,
- entre 30 et 10 jours avant le départ ; 50 % du prix du pèlerinage,
- moins de 10 jours à 7 jours avant le départ : 75 % du prix du pèlerinage,
- moins de 7 jours avant le départ : 100 % du prix du pèlerinage.

ANNULATION PAR LA PASTORALE DES JEUNES

Le pèlerinage peut être annulé par la pastorale des jeunes si le nombre minimum de participants n'est pas inscrit ou en cas de force majeure (pandémie ou guerre par exemple).

Le pèlerin sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser

CESSION, RECLAMATION ET MEDIATION

CESSION DU CONTRAT

Conformément à l'article L 211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder la présente inscription tant que celle-ci n'a produit aucun effet et jusqu'à 30 jours du départ, en prévenant la pastorale des jeunes dans un délai raisonnable, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde du contrat.

RECLAMATION ET MEDIATION

Le pèlerin peut saisir la pastorale des jeunes d'Agen de toute réclamation à l'adresse suivante :

Pastorale des jeunes - Séminaire Mascaron, 3 rue Lamoignon, 47240 Bon-Encontre, par lettre avec accusé de réception

Ou par email à : **pastorale.jeunes@diocese47.fr** accompagné de tout justificatif.

A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le client peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées de saisine sont disponibles sur le site : www.mtv.travel

MODE DE REGLEMENT

Par chèque : Chèque à envoyer au service de la Pastorale des Jeunes avec le bulletin rempli et signé.

Le règlement doit impérativement être libellé au nom de « **Pastorale des jeunes JMJ Agen** »

REGLEMENT

A l'inscription règlement minimum d'un acompte de **400 €**.

Le solde dû par le pèlerin, **devra être impérativement réglé 2 mois avant le départ sans rappel de notre part**. Il peut être envoyé avec l'acompte en inscrivant au verso qu'il est à encaisser à la date du solde.

Pour un virement, nous contacter.

Vous serez considéré comme inscrit quand le bulletin, avec les documents demandés et l'acompte seront reçus.

Les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre de réception du courrier.

La pastorale des jeunes se réserve le droit, en cas de non-respect de paiement dans les délais impartis, de constater l'annulation du contrat par le pèlerin et d'exiger sans mise en demeure préalable l'application des pénalités d'annulation prévues. En cas d'inscription à moins de 60 jours du départ, le prix total du voyage devra être réglé à l'inscription.

QUESTIONS SANITAIRES LIEES AU COVID

Je certifie, que je me conformerai à la législation en vigueur au moment du séjour, en fonction de l'évolution de la réglementation.

Fait à _____, le _____

Signature (bon pour accord) du pèlerin